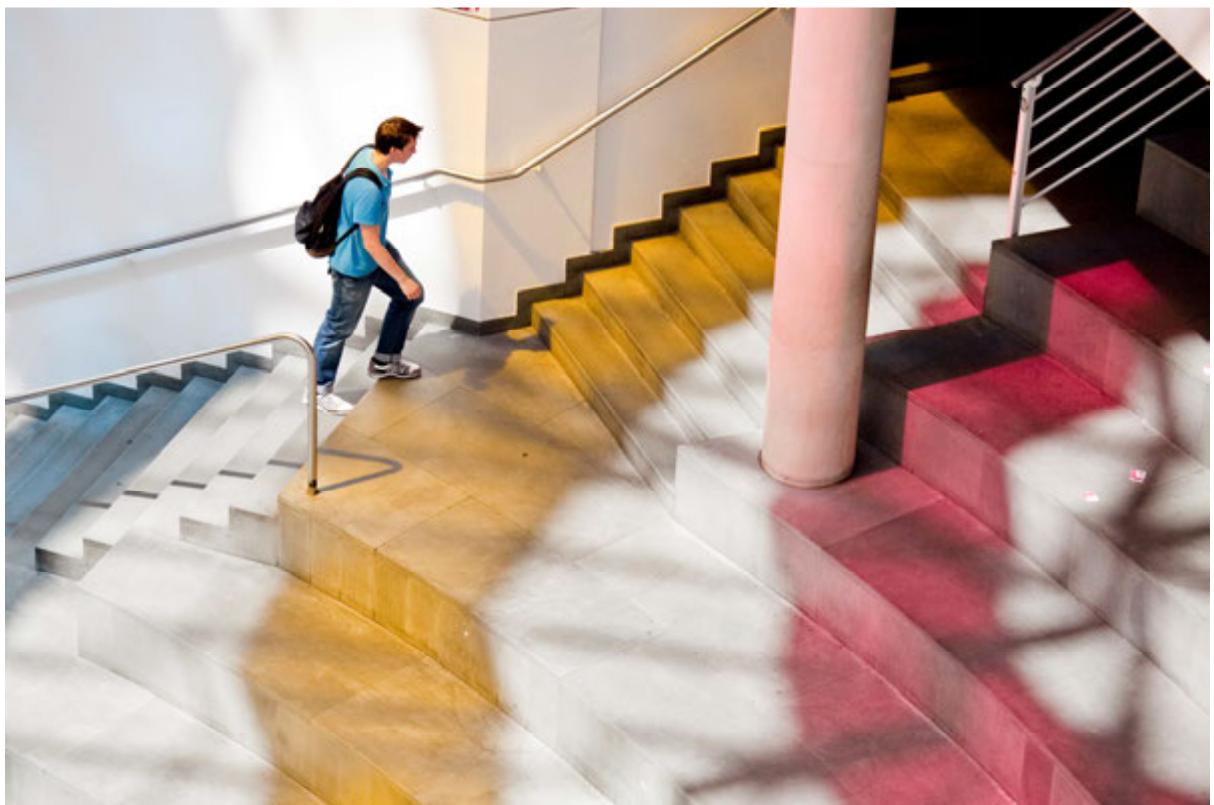


Projet de budget 2012



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

DIVISION COMPTABILITÉ
ET GESTION FINANCIÈRE

SOMMAIRE

MESSAGE DU RECTEUR	5
1 QUELQUES CHIFFRES-CLÉS	
1.1 Sources de financement	7
1.2 Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	10
1.3 Évolution du nombre total d'étudiants	11
2 INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES	
2.1 Fonctionnement	17
2.2 Investissement	19
3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2012	
3.1 Revenus de fonctionnement	22
3.2 Charges de fonctionnement	25
3.3 Synthèse des charges et revenus État	28
4 PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2012	
4.1 Crédit de programme	29
4.2 Crédit d'ouvrage	29
5 STATISTIQUES	
5.1 Charges et revenus budget État et fonds de tiers	31
5.2 Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	32

MESSAGE DU RECTEUR

Depuis la conclusion de la première Convention d'objectifs (COB) avec le Conseil d'État, l'Université de Genève a obtenu des résultats remarquables. Ils se sont concrétisés, en particulier, par une amélioration très significative de son classement dans les rankings internationaux, alors même qu'elle occupait déjà auparavant une position très enviable. Aujourd'hui, notre université figure au 73^{ème} rang du classement de Shanghai portant sur plus de 10'000 établissements évalués à travers le monde.

Cette amélioration est certes imputable, en partie tout au moins, à l'attribution de la médaille Fields, équivalente à un prix Nobel en mathématique, au Professeur Stanislas Smirnov. Mais, plus fondamentalement, cette récompense est la pointe visible d'un iceberg formé par l'ensemble des recherches menées au sein de l'Université de Genève. Cette excellence a été d'ailleurs confirmée, une nouvelle fois, lors de la dernière mise au concours de pôles de recherche nationaux (PRN) au cours de laquelle l'Université de Genève s'est particulièrement distinguée en obtenant trois nouveaux pôles, en collaboration avec les autres hautes écoles universitaires de l'arc lémanique, sur les six nouveaux attribués sur le plan suisse.

A eux seuls, ces trois nouveaux pôles permettront d'accroître les ressources financières de l'Université de Genève de 22 millions au cours des quatre années à venir. Au cours de la première COB 2008-2011, les ressources externes obtenues sur une base hautement compétitive s'étaient déjà accrues de manière importante. Ainsi, en trois ans, les octrois du seul Fonds national suisse de la recherche (FNS), principal bailleur externe de l'Université, ont passé de 83 à 98.5 millions de francs par an. Au cours de cette même période, chaque franc apporté par le Canton aux axes stratégiques prioritaires de la COB a permis à l'Université de récolter 2.3 francs supplémentaires du FNS pour ces mêmes projets prioritaires.

L'excellence avérée de la recherche et de l'enseignement menés par l'Université de Genève explique, au moins en partie, la croissance du nombre d'étudiants. Elle s'est chiffrée à près de 16 % en 3 ans au cours de la première COB. Selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique, cette croissance va se poursuivre au cours des années à venir. A l'horizon 2020, elle devrait se chiffrer à +18 % par rapport aux chiffres 2011. Ces évolutions sont certes réjouissantes mais elles placent l'Université de Genève devant d'importantes responsabilités.

Le Rectorat est prêt à les assumer, pleinement. En ce sens, il lui revient d'attirer l'attention des autorités politiques cantonales sur des évolutions auxquelles il s'agira de faire face. En premier lieu, l'Université de Genève doit se préparer à accueillir un nombre de plus en plus important d'étudiants dans des conditions garantissant les critères d'excellence en matière d'enseignement de base et approfondi.

Cela implique bien évidemment de disposer des infrastructures adéquates, notamment en matière de bâtiments, mais également des moyens humains et financiers permettant de maintenir la qualité des prestations fournies, gage de l'attractivité de notre institution dans un environnement universitaire très compétitif, mais surtout garantie de la valeur de la formation des étudiants. Ceci ne peut s'accommoder d'un désengagement, même partiel, du Canton dans le financement des activités « socle » de l'Université. Il est indispensable que des moyens conséquents soient investis par le Canton pour se donner la chance de digérer la croissance du nombre d'étudiant car les moyens supplémentaires accordés par la Confédération ne peuvent suffire. Ces moyens supplémentaires ne doivent pas être considérés comme un luxe. Ils contribuent à la réalisation des missions fondamentales de notre Université. Sans eux des paramètres critiques, tels que le taux d'encadrement des étudiants, vont se péjorer d'autant plus que le nombre d'étudiants ne cesse de croître.

Le sens des responsabilités oblige aussi le Rectorat à rappeler les engagements fermes qu'il a pris, notamment vis-à-vis du FNS pour soutenir, entre autre, les PRN. Ces montants ont pu être assumés, dans le cadre de la première COB. Ils doivent pouvoir l'être également dans le cadre de la deuxième COB, sans remettre en question les moyens alloués au « socle » des activités de l'Université. Si l'Université de Genève n'était pas en mesure de garantir ses engagements à l'égard du FNS, elle courrait le risque de perdre des pôles qu'elle est parvenue à obtenir, grâce à l'excellence de sa recherche.

A terme, cela signifierait aussi que l'Université de Genève ne serait plus en mesure de concourir à l'obtention de nouveaux PRN, conduisant à son affaiblissement dans le paysage des hautes écoles universitaires suisses. Ce processus ralentirait également le profilage de l'Université et le mécanisme de dynamisation souhaité par le Rectorat et les autorités politiques cantonales. Cela aurait en fin de compte un impact négatif sur l'attractivité de l'Université de Genève dans un monde extrêmement concurrentiel. Mais surtout, cela priverait l'Université des ressources supplémentaires très substantielles qu'apportent ces PRN, ressources indispensables à la bonne réalisation des missions que la société confie à son université.

Le sens des responsabilités nous amène finalement à rappeler que la prise en charge, par le Canton, d'une fraction seulement des mécanismes salariaux constitue en soi un mécanisme discutable. Il pénalise la recherche de sources extérieures de financement alors qu'il devrait au contraire la favoriser, afin que chaque franc supplémentaire attribué par Canton puisse générer un montant de plus en plus élevé issu de fonds tiers.

En conclusion, faute de pouvoir se projeter en prenant notamment en considération les perspectives démographiques annoncées par l'OFS, faute aussi de pouvoir participer à la mise au concours de nouveaux PRN, l'Université de Genève risquerait de perdre l'avantage compétitif qu'elle a acquis au cours des dernières années. En menant une politique financière à court terme, les autorités cantonales devraient assumer de ruiner les efforts, notamment financiers, considérables qu'elles ont consentis pour se doter d'une université performante et reconnue sur le plan mondial.



Jean-Dominique Vassalli

1 QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

1.1 SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités.

Les collectivités publiques :

Le financement des prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'allocation cantonale représente 50 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants et des fonds de recherche. L'Université obtient enfin des subventions d'autres cantons qui financent, en vertu de l'accord intercantonal, le coût des étudiants confédérés inscrits à l'Université. La Confédération et les autres cantons financent 15 % du total des ressources de l'Université.

Les ressources propres :

Ces ressources comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants, les loyers des foyers universitaires, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des soins dentaires réalisés par la section de médecine dentaire. Elles représentent 4 % du financement total.

Les Fonds de tiers :

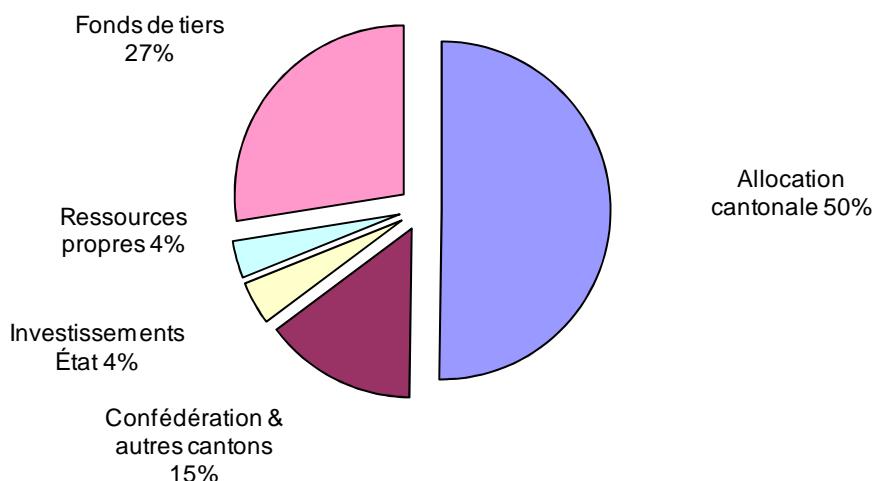
Ces fonds sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Parmi les fonds de tiers, le FNS représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec environ 9 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont également accordés par l'Union européenne, sur une base compétitive, et des mandats de recherche sont confiés par les organisations internationales, ainsi que par les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de 27 % du total des ressources disponibles.

Investissement

L'État de Genève accorde un crédit de programme pour le renouvellement des équipements et des crédits d'ouvrage, pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente environ 4 % du financement total de l'Université. À relever que les investissements dans les bâtiments émargent au budget de l'État de Genève (DCTI), propriétaire juridique des bâtiments universitaires.

COMPOSITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'UNIVERSITÉ

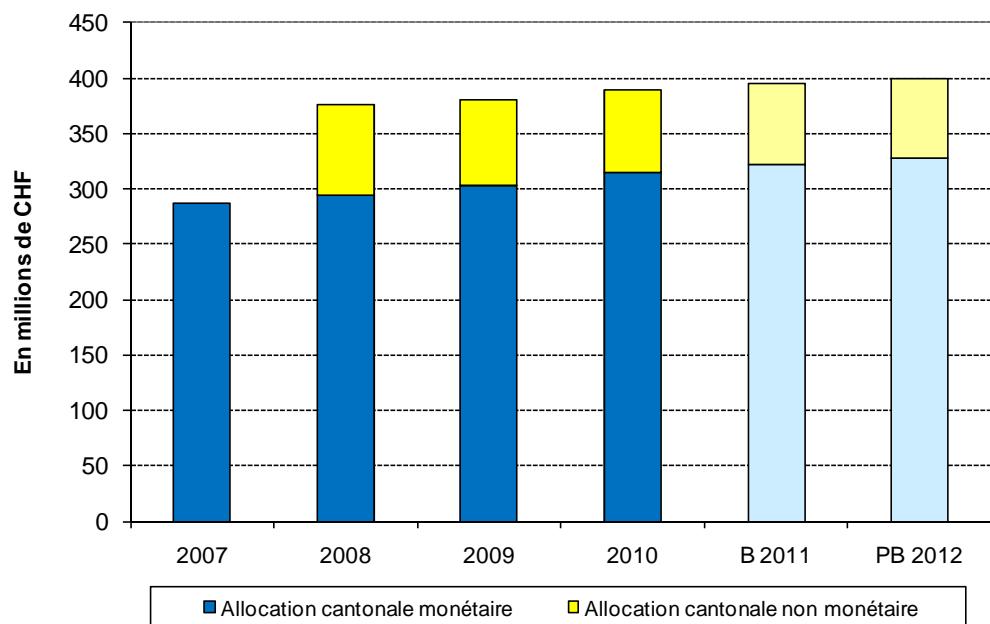
Comptes 2010 <i>en millions de francs</i>	Montant
Allocation cantonale	389
Confédération & autres cantons	113
Investissements État	32
Ressources propres	28
Fonds de tiers	213
Total des Ressources	775



Source : comptes 2010 de l'Université de Genève

L'allocation cantonale monétaire a augmenté de 15.8 % (soit KCHF 44'651) entre 2007 et 2012 (estimation), correspondant à un rythme annuel moyen de 3.2 %. Une part importante de cette augmentation est consécutive au financement partiel des mécanismes salariaux et aux effets de l'introduction du 13^{ème} salaire (51 %), aux transferts d'activité de l'État vers l'Université, notamment de l'IFMES et du GRES (22 %), ainsi qu'aux nouveaux développements inscrits dans la Convention d'objectif (27 %).

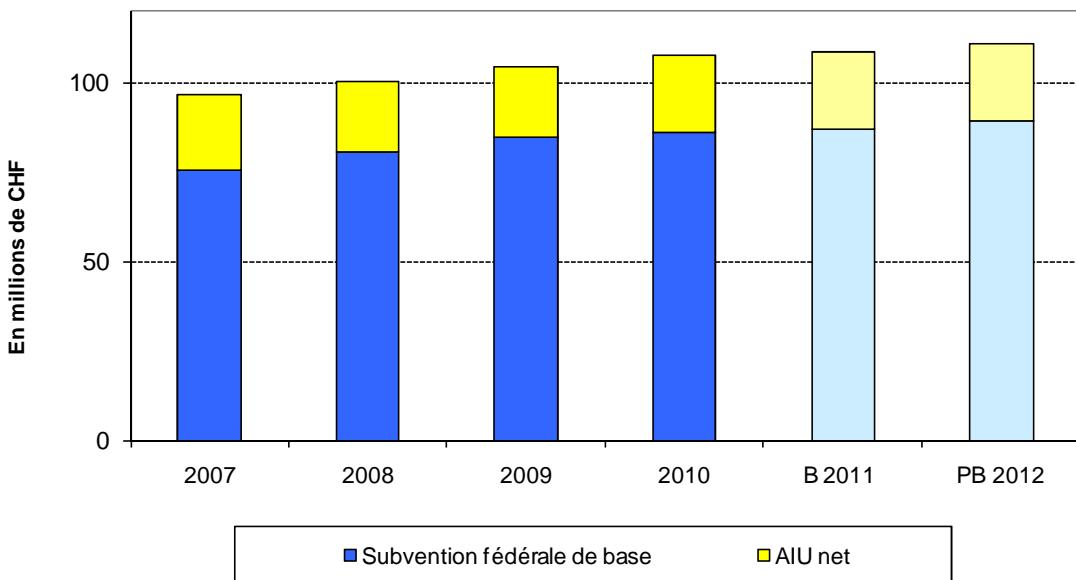
ÉVOLUTION DU MONTANT DE L'ALLOCATION CANTONALE DE 2007 A 2012



Source : comptes et budget de l'Université de Genève

La subvention fédérale de base est passée de KCHF 75'120 en 2007 à KCHF 89'510 en 2012 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 19 %. En revanche, l'accord intercantonal universitaire net (AIU) est resté stable; il s'élevait à KCHF 21'473 en 2007 contre KCHF 21'520 en 2012 (estimation). Cette stabilité résulte de l'augmentation du nombre d'étudiants genevois inscrits dans d'autres universités suisses parallèlement à la hausse des étudiants confédérés inscrits à Genève.

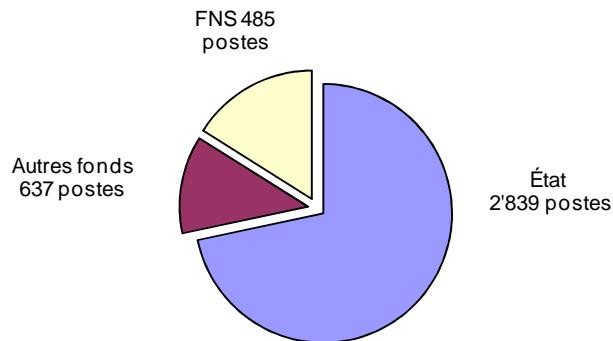
ÉVOLUTION DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE DE BASE ET DE L'AIU NET DE 2007 A 2012



Source : comptes et budget de l'Université de Genève

1.2 POSTES FINANÇÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

En 2010, l'Université a employé 5'557 personnes, qui ont occupé 3'961 postes équivalent plein temps, selon la répartition des sources de financement suivantes :



Source : statistiques 2010 de l'Université de Genève

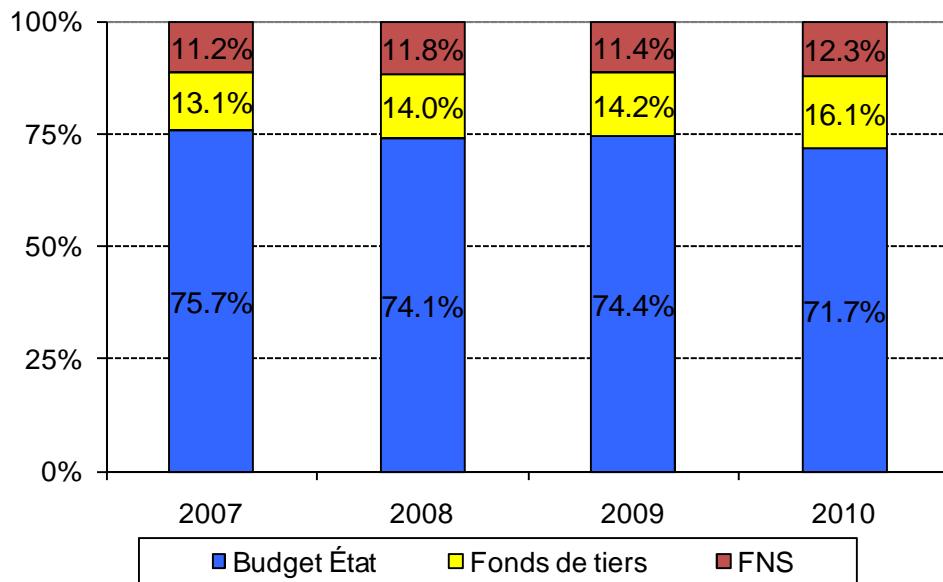
Les Fonds de tiers (FNS et autres Fonds) ont assuré le financement de 1'122 postes équivalent plein temps, complétant les 2'839 postes financés par le « budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 63 % des collaborateurs de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs de l'enseignement.

La répartition par nature des postes, arrêtée au 31.12.2010 était la suivante :

	Budget État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	399.3	21.1	22.8	443.2
Collaborateurs de l'enseignement	1'304.4	387.4	362.0	2'053.8
Personnel administratif et technique	1'135.0	76.9	252.1	1'464.0
TOTAL	2'838.7	485.4	636.9	3'961.0

Source : statistiques de l'Université de Genève

ÉVOLUTION DES POSTES PAR SOURCE DE FINANCEMENT DE 2007 A 2010



Source : statistiques de l'Université de Genève

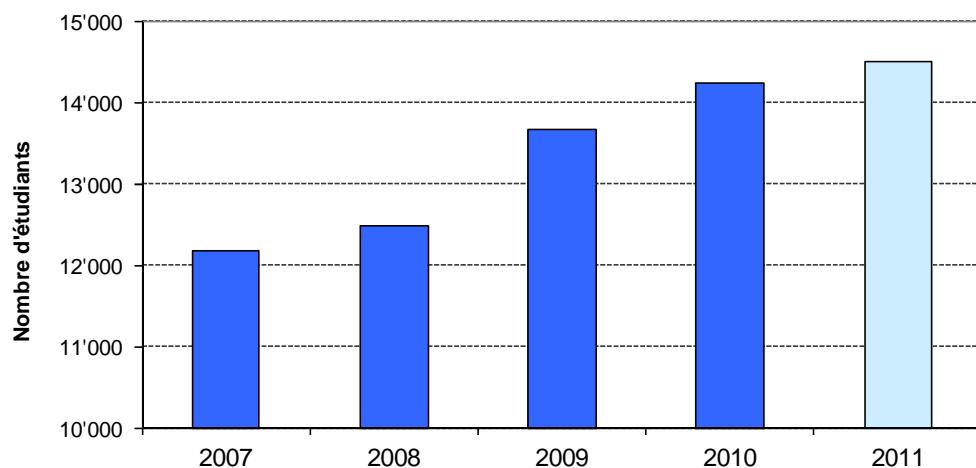
On constate une diminution du ratio des postes « budget État » par rapport aux postes Fonds de tiers. Entre 2007 et 2010, la proportion des postes financés par les Fonds de tiers a augmenté de 4.1 points, passant de 24.3 % à 28.4 %.

1.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS

Nombre d'étudiants 2011/2012

La progression du nombre d'étudiants constatée ces dernières années se poursuit. Pour la rentrée universitaire 2011/2012 leur nombre est estimé à 14'500 étudiants (sans instituts), en augmentation de 270 étudiants (1.9 %) par rapport à l'année 2010/2011. Ainsi en cinq ans, le nombre d'étudiants a crû de 19 %. Cette évolution récompense les efforts consentis par l'Université pour améliorer son image. Toutefois, une telle croissance ne s'absorbe pas sans rencontrer à court terme certaines difficultés, notamment en matière d'encadrement des étudiants ou d'infrastructure.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS ENTRE 2007 ET 2011 (HORS INSTITUTS)

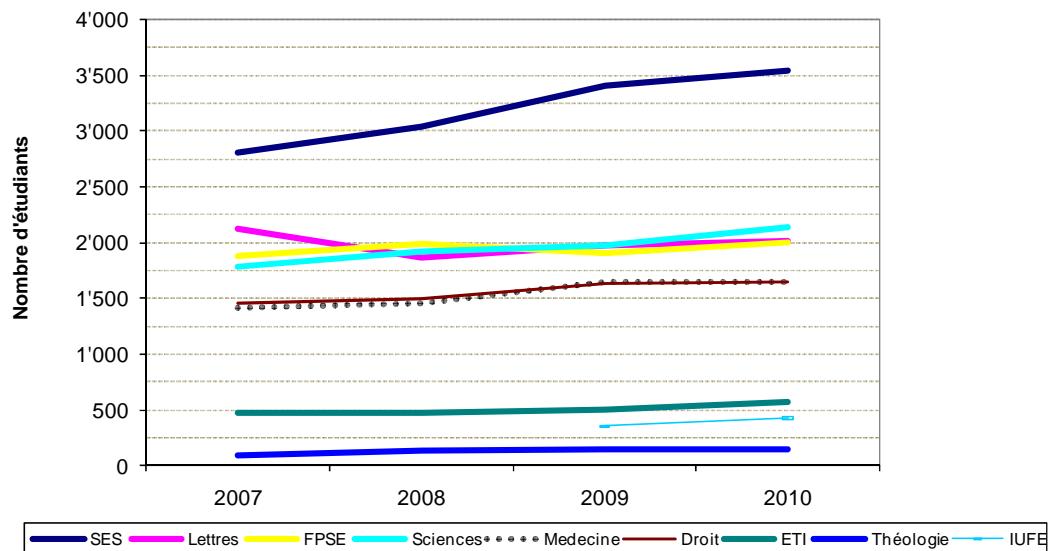


Source : statistiques de l'Université de Genève

Deux facteurs « structurels » semblent indiquer que la hausse du nombre d'étudiants à l'Université va se poursuivre dans un proche avenir. Il s'agit, d'une part, des projections démographiques qui tablent sur une hausse de la population à court et moyen terme à Genève, et, d'autre part, de la progression prévue du nombre de maturités délivrées dans le Canton de Genève. À long terme, si une telle évolution se poursuit comme semble l'indiquer les projections réalisées par l'OFS, des adaptations majeures des infrastructures, notamment en termes de surface et en termes d'encadrement pédagogique, devront être consenties, si le Canton entend conserver une Université généraliste reconnue et performante.

Au cours des dernières années, l'augmentation du nombre d'étudiants a été observée surtout dans les facultés de Droit et de Sciences économiques et sociales, comme le montre le tableau ci-dessous. À relever que le développement du programme « BARI » influence fortement la hausse observée en faculté de Sciences économiques et sociales, puisque les étudiants inscrits dans ce programme interfacultaire sont tous enregistrés dans cette seule faculté.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR FACULTÉ

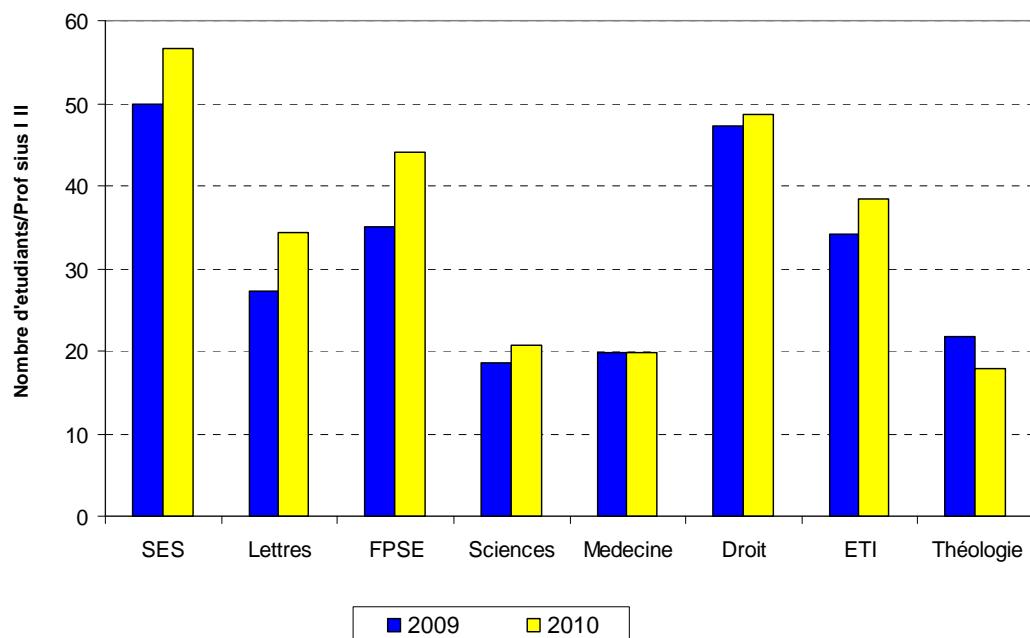


Source : statistiques de l'Université de Genève

ÉVOLUTION DU TAUX D'ENCADREMENT

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants en formation de base et le nombre de postes de professeurs en catégorie SIUS (Système d'Information Universitaire Suisse). À l'Université, ce sont les professeurs ordinaires et les professeurs adjoints, en équivalent plein temps, quelle que soit la source de financement, qui ont été le plus souvent pris en considération pour déterminer le taux d'encadrement.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université et le nouveau règlement du personnel ont nécessité l'adaptation de la classification des fonctions. La fonction de professeur adjoint a été supprimée. La catégorie SIUS I et II comprend à partir de 2009 les fonctions de professeur ordinaire, professeur ordinaire suppléant, professeur associé, professeur associé suppléant et professeur assistant.



Source : statistiques de l'Université de Genève

Entre 2009 et 2010, le taux d'encadrement s'est détérioré dans toutes les facultés, à l'exception de la Théologie, en raison de la forte croissance du nombre d'étudiants. Par rapport aux recommandations formulées par la CRUS, il se situe au-dessous de la cible de 40, arrêtée pour les sciences humaines et sociales. À relever que le taux d'encadrement est calculé en fonction du nombre de postes de professeurs budgété, ce qui peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. Cette méthode est néanmoins celle qui permet d'appréhender au mieux l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

En revanche, dans le domaine des sciences exactes et naturelles, la cible de 25 est atteinte avec un taux d'encadrement qui se situe à 21. Concernant la médecine et la pharmacie, le taux d'encadrement de 20 de l'Université correspond aux recommandations de la CUS.

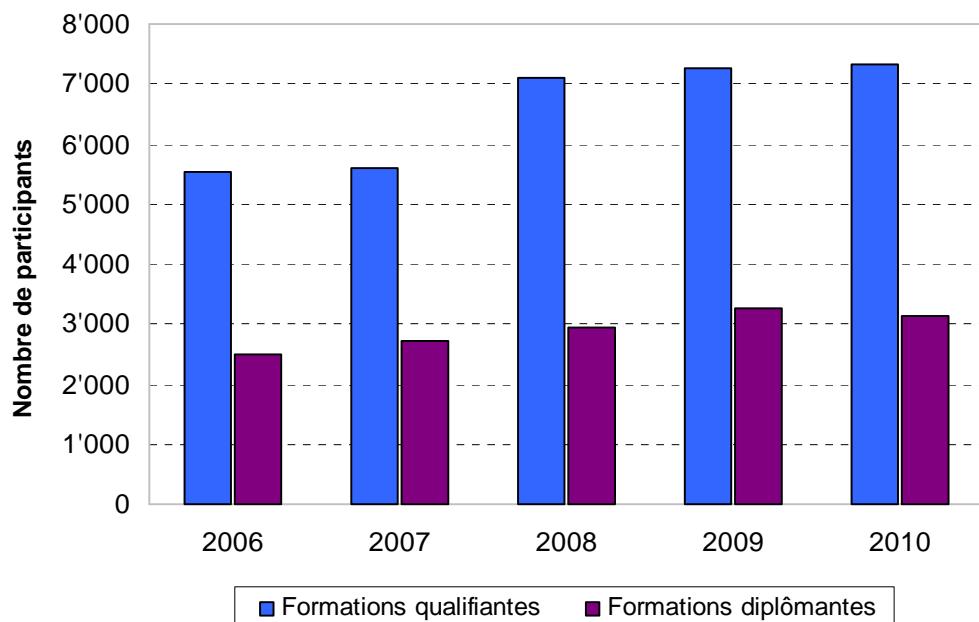
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN FORMATION CONTINUE

La formation continue répond à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigence appellent à plus de qualité.

Elle permet de mettre à jour des connaissances ou d'acquérir de nouvelles compétences et connaît un plein succès. En 2010, 245 programmes de formation continue ont accueilli 10'457 participants.

Les programmes qualifiants ont été suivis par 7'326 participants sous forme de sessions, journées ou conférences. Les formations diplômantes ont été suivies par 3'131 personnes. Celles-ci ont une durée plus longue et sont attestées par un titre reconnu sous forme de CAS (Certificate of Advanced Studies), DAS (Diploma of Advanced Studies), ou MAS (Master of Advanced Studies).

Le nombre de participants en formation continue n'est pas compris dans celui des étudiants immatriculés à l'Université.



Source : statistiques du service de la Formation Continue

2 INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur une période de l'ordre de huit mois. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État de Genève, son principal contributeur. Sur la base de cette information, le service du budget de l'Université élabore une première version du budget. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État.

Au début de l'été, le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises à l'ensemble des doyens. Le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes.

Durant l'automne, l'Université élabore le budget détaillé par subdivision. L'enjeu consiste à arrêter les dotations budgétaires par faculté dans le cadre du budget global et à définir la répartition des coupures et des « non dépenses ». La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économie imposés par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants ou maîtres-assistants, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

Une fois voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé et transféré dans les différentes applications informatiques financières pour assurer le respect de l'exécution budgétaire.

2.1 FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales (nature 30)

Les salaires sont déterminés sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Ils sont calculés par groupe de fonctions (par exemple professeur ordinaire, chargé de cours, assistant, collaborateur scientifique, administrateur, secrétaire, ...) en termes d'équivalent plein temps.

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux. Les mécanismes salariaux tiennent compte des adaptations salariales octroyées par le Conseil d'État aux collaborateurs-trices de la fonction publique en termes d'annuités et de renchérissement.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales sont évaluées sur la base de l'historique des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Location (nature 316)

L'Université dispose de bâtiments et de locaux dont le propriétaire juridique est l'État de Genève. L'Université considère qu'il s'agit d'une location simple enregistrée en charge dans le budget de fonctionnement. Le montant de la location est calculé en fonction des amortissements des immobilisations sous-jacents et des intérêts de la dette. L'État de Genève alloue une subvention non monétaire équivalente. À relever que ces opérations comptables ne donnent pas lieu à un mouvement de trésorerie entre l'Université et l'État de Genève.

Service bureau pour la gestion des salaires (nature 318)

L'Office du personnel de l'État assume la gestion des salaires pour les collaborateurs de l'Université rémunérés sur le budget État. Par convention entre l'État et l'Université, un forfait annuel de KCHF 750 est facturé à l'Université. Le service de santé du personnel de l'État (SPE) assure quant à lui le suivi des collaborateurs de l'Université pour un montant forfaitaire de KCHF 30 par an. Une subvention non monétaire d'un montant de KCHF 780 est allouée à l'Université. Les opérations comptables ne donnent pas lieu à un mouvement de trésorerie.

Amortissements (nature 332)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements.

Revenus des biens (nature 42)

Les revenus des biens comprennent notamment les loyers des foyers universitaires. Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires, ainsi que les frais d'entretien et de gestion facturés.

Taxes d'encadrement et taxes fixes (nature 433)

Les taxes d'écolage proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants. Il faut mentionner qu'un tiers des étudiants est exonéré de taxe. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants, ainsi que d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

Soins dentaires (nature 434.1)

La Section de médecine dentaire assure plusieurs types d'activités rémunérées dans le cadre de la formation de ses étudiants et de ses mandats.

Overheads (nature 434.80)

L'Université prélève des frais de gestion pour une partie des fonds institutionnels externes.

Subvention fédérale de base (nature 460)

La subvention fédérale de base est répartie, selon un montant global défini à l'avance, entre les universités à hauteur de 70 % avec des indicateurs liés aux étudiants (nombre d'étudiants et proportion d'étudiants étrangers par rapport au nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans les universités suisses) et de 30 % avec des indicateurs liés à la recherche (FNS, UE, Commission pour la Technologie et l'Innovation, Fonds de tiers).

Allocation cantonale (nature 461.01)

L'allocation cantonale de l'État de Genève constitue la principale source de financement de l'Université. Dans le cadre de la COB entre l'Université et l'État de Genève, ce dernier s'engage à verser annuellement à l'Université une indemnité monétaire et non monétaire.

Le montant de l'indemnité monétaire est déterminé selon le principe suivant :

- Indemnité monétaire du budget de l'année N
- + Nouvelles charges inscrites dans la COB de l'année N + 1
- + Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
(à hauteur du taux de subventionnement)
- + Eventuels transferts budgétaires
-
- = Indemnités monétaires
-

Le montant de la subvention non monétaire est calculé par l'État de Genève et correspond à la charge de location (voir nature 316) et du service bureau pour la gestion des salaires.

Subvention du Canton de Vaud (ERP) (nature 461.02)

Elle est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (ERP) sur le site de Genève.

Accord intercantonal universitaire (nature 461.04)

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord a fixé des montants forfaitaires différenciant les domaines d'enseignement selon trois groupes : médecine clinique, sciences exactes et sciences humaines et sociales. Depuis la dernière indexation intervenue en 2006, les montants forfaitaires annuels pour chacun de ces domaines sont respectivement de CHF 48'860, CHF 24'430 et CHF 10'090 par étudiant.

L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons et elle verse sa quote-part pour des étudiants genevois inscrits dans les universités d'autres cantons. C'est le résultat net que l'Université inscrit dans son budget et ses comptes.

Autres

Le solde des revenus provient des taxes des cours d'été, de la participation des HES bénéficiant des activités culturelles et sportives de l'Université, des taxes des auditeurs et des taxes d'inscription et de différents émoluments.

2.2 INVESTISSEMENT

Crédit de programme

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier). Le budget de l'année N correspond à la tranche annuelle de crédit de programme accordé par l'État de Genève.

Crédits d'ouvrage

Lors de la construction ou acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit est mis à disposition par tranche annuelle, conformément au plan financier accompagnant la requête.

3 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET DE BUDGET 2012

Lors de la préparation du projet de budget 2012, un grand effort de réallocation intra-facultaire et inter-facultaire a été effectué. Grâce à cet effort une partie des demandes budgétaires prioritaires exprimées par les facultés a pu être satisfaite, accélérant ainsi le rythme de profilage de l'Université voulu par le Rectorat. Malgré l'augmentation de la subvention fédérale (KCHF 2'510) et cantonale (KCHF 4'787), la hausse des taxes universitaires (KCHF 106) et le maintien de la non dépense à KCHF 7'601, le projet de budget 2012 présente une impasse budgétaire exigeant de l'Université des mesures d'économies.

L'Université est mise sous pression en raison principalement du fait que 30 % des effets des mécanismes salariaux et des mesures d'assainissement de la CIA (décisions de la compétence du Conseil d'État) doivent être financés par des économies dans le corps des activités de l'Université. Depuis 2008, les efforts consentis pour combler l'insuffisance de financement cantonal s'élèvent à près de KCHF 20'000, soit 5 %, dont les trois quarts ont été absorbés par des mesures d'économie ou des mesures de rationalisation, qui n'ont jamais remis en question les prestations fournies et les activités confiées par les autorités cantonales. Dans cette approche, le projet de budget 2012 marque un point de rupture, le Rectorat estimant que le financement de l'impasse budgétaire ne peut plus reposer uniquement sur des coupures budgétaires (suppressions de poste), comme elles ont été pratiquées ces dernières années.

En tenant compte des efforts fournis par les facultés avec l'objectif d'équilibrer le budget de fonctionnement, le Rectorat a ainsi introduit le concept d'un gel budgétaire. Ce concept est proche du principe de l'objectif de non dépense puisqu'il s'agit d'allouer à chaque structure une dotation budgétaire qui ne peut être consommée. Comme l'objectif de non dépense, il s'applique tant sur les charges de personnel que sur les dépenses générales. Il diffère cependant de l'objectif de non dépense dans la mesure où le gel budgétaire peut être suspendu par le Rectorat en cours d'exercice sur la base des comptes provisoires établis sur les données comptables au 30 juin. Enfin, bien que le montant facultaire du gel budgétaire soit identifié, il n'est pas imputé dans chacune des structures mais centralisé au niveau du Rectorat. En ce faisant, le Rectorat est conscient de prendre un risque mesuré dans la gestion à court terme du budget État. Il indique aussi clairement qu'à l'avenir des décisions plus radicales devront être adoptées en concertation avec les autorités politiques cantonales, seule voie à explorer si les contraintes d'équilibre budgétaire et de prise en charge partielle des mécanismes salariaux sont maintenues.

La COB 2012-2015 étant en cours de négociation, une hypothèse de KCHF 2'000 pour la tranche 2012 a été retenue sur la base des informations intermédiaires communiquées par le DIP. Il est indispensable de relever ici que ce montant est bien inférieur aux financements nécessaires pour répondre aux besoins identifiés par l'Université, ainsi qu'aux objectifs inscrits dans le projet de COB 2012-2015. À cet égard, il faut rappeler que les engagements contractuels de l'Université vis-à-vis du FNS en lien avec le PRN représentent une somme considérable qui, à elle seule, mobilise 90 % du montant de la tranche 2012 de la COB.

En fonction des moyens attribués par le Canton, les objectifs déterminés dans le projet de la COB 2012-2015 et leur calendrier de mise en œuvre devront être modifiés. Dans l'intervalle, vu l'importance des projets COB pour renforcer l'attractivité de l'Université en tant qu'institution d'enseignement et de recherche, le Fonds d'innovation et développement sera utilisé comme un crédit-relais. Toutefois, l'Université ne peut s'engager dans des projets s'inscrivant dans la durée sans avoir une visibilité suffisante quant aux intentions du Canton de les soutenir à moyen terme.

3.1 REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 3 catégories principales : les revenus des biens, les recettes diverses et les subventions acquises.

Revenus des biens

Alors que les revenus provenant des loyers étudiantins sont supposés stables (KCHF 3'029), le projet de budget 2012 de l'Université ne prévoit pas de revenus provenant des rendements boursiers. En effet, vu les turbulences boursières et compte tenu des besoins de repourvoir les réserves relatives au portefeuille de trésorerie de l'Université, aucun revenu boursier n'est anticipé en 2012.

Recettes diverses

Fondés sur les projections 2011, trois éléments de recettes ont été budgétés à la hausse par rapport au budget de l'année précédente.

Taxes universitaires

En fonction des résultats provisoires de la campagne d'immatriculation, la hausse du nombre d'étudiants est de 1.9 % en 2012. Partant d'un montant de taxes d'écolage inchangé, les recettes provenant des taxes universitaires s'élèvent à KCHF 12'009, soit une augmentation de KCHF 106.

Il faut rappeler que les étudiants bénéficient directement de cette augmentation de recettes dans la mesure où elle est affectée à améliorer le taux d'encadrement d'une part, et d'autre part à augmenter les moyens attribués à la BGE, ainsi qu'aux bourses. Dans ces conditions, toute augmentation attendue des taxes induit une augmentation équivalente des charges de l'Université.

Recettes de la médecine dentaire

Les recettes de la médecine dentaire ont été portées à KCHF 5'200, soit une hausse de KCHF 200. Cette augmentation des revenus est rendue possible notamment par une modification de la directive sur la tarification des soins de la section de médecine dentaire visant à accroître le taux de couverture des charges des cliniques dentaires et par la mise en œuvre courant 2011 d'un outil informatisé de suivi des prestations dentaires.

Émoluments

En partant des projections 2011, en tablant sur une croissance annuelle de 10% observées au cours des années précédentes, les recettes provenant d'émoluments ont été augmentées de KCHF 57 par rapport au budget 2011.

Subventions acquises

Subvention fédérale de base et AIU net

Un changement significatif concerne la subvention fédérale de base dont l'augmentation est estimée à KCHF 2'510. En effet, en admettant que la progression du nombre d'étudiants est répartie uniformément parmi les universités suisses, la subvention accordée à l'Université suit la variation de l'enveloppe globale allouée à l'ensemble des hautes écoles suisses. Sachant que cette dernière devrait augmenter de 4 %, sous réserve d'un nouveau plan de consolidation de la Confédération, la part de l'Université s'élèverait à KCHF 89'510 en 2012.

Les recettes provenant de l'accord intercantonal universitaire (AIU) restent inchangées par rapport au budget 2011, à KCHF 21'520.

ERP et autres subventions acquises

En application de la convention liant le Canton de Vaud et l'Université, l'indexation de la contribution annuelle du Canton de Vaud au financement de l'école romande de pharmacie (ERP) est de KCHF 51. Les autres subventions acquises augmentent de KCHF 400 du fait d'une subvention unique dans le cadre d'un partenariat avec les universités du Triangle Azur. À relever que cette subvention finance une augmentation équivalente de charges et n'a ainsi aucun effet sur le résultat net.

Allocation cantonale monétaire

L'allocation cantonale 2012 se monte à KCHF 328'310. Ce montant se compose de l'allocation cantonale de fonctionnement 2011, de l'ajustement correspondant au décalage dans la mise en œuvre des mesures d'assainissement de la CIA (diminution de KCHF 776), de l'hypothèse d'une tranche supplémentaire de KCHF 2'000 pour le développement de l'Université conformément aux premières indications relatives à la COB 2012-2015, et de la part financée par l'État des mécanismes salariaux (KCHF 2'565) et de l'augmentation de 1 % des cotisations CIA (KCHF 998).

En résumé, les éléments constitutifs de l'allocation cantonale monétaire sont les suivants :

Allocation cantonale monétaire <i>en milliers de francs, versus budget 2011</i>	Montant
Allocation cantonale 2011	323'523
Correction CIA, part financée par l'Etat en 2011	-776
COB tranche 2012	2'000
Mécanismes salariaux, part État	2'565
Augmentation cotisations CIA en 2012, part État	998
Allocation cantonale 2012	328'310
	+ 4'787

Deux subventions non monétaires sont accordées par l'État à l'Université. Il s'agit, d'une part, d'une subvention en lien avec la mise à disposition des bâtiments de l'État, et, d'autre part, d'une subvention en lien avec la gestion des salaires de l'Université effectuée par l'Office du personnel de l'État. À relever que les montants de ces opérations de valorisation n'ont aucun impact sur le résultat net sont identiques à ceux du budget 2011.

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2012 enregistre une augmentation de KCHF 8'611 sur les produits différés liés aux subventions d'investissement. Les derniers compensent une augmentation équivalente des amortissements sur les biens d'investissements financés par l'État.

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 565'484, soit en hausse de KCHF 16'722 (+ 3.0 %) par rapport au budget 2011.

En partant du montant des revenus du budget 2011, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2012 :

Revenus 2012 <i>en milliers de francs, versus budget 2011</i>	Montant
Revenus, Budget 2011	548'762
Taxes universitaires	106
Recettes médecine dentaire	200
Emoluments	57
Allocation cantonale monétaire	4'787
Subvention fédérale de base	2'510
ERP et autres subventions aquises	451
Sous-total des revenus monétaires	556'873
<i>Croissance en %</i>	1.5%
Subventions non monétaires	0
Produits différés liés aux subventions d'investissement	8'611
Total des revenus	565'484
<i>Croissance en %</i>	+ 16'722 3.0%

3.2 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de l'Université se subdivisent en 5 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, de la location des bâtiments État et du service bureau pour la gestion des salaires, des amortissements et des subventions accordées.

Charges du personnel

Les charges de personnel s'élèvent à KCHF 418'420 (74 % du budget total), ce qui représente une augmentation de KCHF 5'673 par rapport au budget 2011 (après « non dépenses », coupures et gel budgétaire). Cette augmentation représente une croissance de 1.4 %.

En fonction d'un taux de croissance identique pour le personnel enseignant et pour le personnel administratif et technique, le coût des annuités est de KCHF 3'733. À relever que le projet de budget 2012 n'intègre à ce stade aucune indexation des rémunérations, selon les décisions prises par le Conseil d'État.

Aux mécanismes salariaux s'ajoutent les charges de personnel de la tranche 2012 de la COB (KCHF 1'600). Corollaire de l'augmentation des revenus provenant des taxes universitaires, le budget des assistants financés par les taxes d'encadrement augmente de KCHF 94.

Ainsi que le prévoit la loi votée le 23 juin 2011 pour rétablir l'équilibre financier de la CIA, le taux de cotisation est relevé de 1 % supplémentaire au premier janvier 2012, augmentation qui suit celle de septembre 2011, lors de l'entrée en vigueur de la loi. Cette mesure est financée à hauteur d'un tiers par l'employé et de deux tiers par l'employeur. Ces mesures d'assainissement génèrent pour le projet de budget 2012 de l'Université un coût additionnel de KCHF 1'452. En outre, l'Université enregistre une augmentation annoncée de son taux de cotisation à la caisse d'allocations familiales dont les prestations augmentent à partir du 1er janvier 2012. Ce coût supplémentaire se chiffre à KCHF 1'221 et est entièrement assumé par l'Université, sans aucune participation de l'État.

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les besoins budgétaires acceptés par le Rectorat induisent une augmentation de charge de KCHF 1'759 en matière de charges du personnel. Par le biais de réallocations interfacultaires (économies « spontanées »), la couverture financière s'élève à KCHF 1'446. Le solde de KCHF 313 est financé au travers du mécanisme de gel budgétaire. Aux arbitrages du Rectorat liés au projet de budget 2012, il convient d'ajouter KCHF 268, résultant des décisions prises dans le cadre des arbitrages du Rectorat liés au budget 2011. Il faut relever que l'ensemble des besoins est financé par des ressources propres à l'Université, sans apport de financement supplémentaire de l'État.

L'objectif de « non dépenses » reste inchangé à KCHF 7'601, montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, l'Université doit réaliser des économies s'élevant à KCHF 3'865, montant qui est composé de coupures (KCHF 2'655) et d'un gel budgétaire (KCHF 1'210).

Le projet de budget 2012 table sur une augmentation globale de 3.82 postes qui se décompose de la manière suivante :

- Une hausse de 13.5 postes ETP liés à la tranche 2012 de la COB.
- Une hausse de 1.12 postes ETP d'assistants financés par la hausse attendue des taxes d'encadrement.

- La création de 11.33 postes ETP, financés par des réallocations internes et le respect du gel budgétaire, dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université.
- La suppression de 22.13 postes pour financer la part des mécanismes salariaux à charge de l'Université.

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2012 :

Charges du personnel 2012 <i>en milliers de francs, versus budget 2011</i>	Montant	* Postes
Budget 2011 (après non-dépenses et coupures)	412'747	2'913.32
Mécanismes salariaux	3'733	
Augmentation de cotisation CIA	1'452	
Allocations familiales	1'221	
COB, tranche 2012	1'600	13.50
Assistants financés par taxes	94	1.12
Arbitrages budget 2011	268	
Nouveaux projets 2012	313	11.33
Sous-total, masse salariale avant coupures et gel	421'428	2'939.27
<i>Croissance en %</i>	2.1%	
Autres (plend, rappel CIA, formation et divers)	856	
Coupures 2012	-2'655	-22.13
Gel 2012	-1'210	
Charges du personnel	418'420	2'917.14
Hausse des charges du personnel (après coupures 2012)	5'673	3.82
<i>Croissance en %</i>	1.4%	0.1%

* Estimation

Dépenses générales (hors location bâtiment État et service bureau salaire)

Concernant les dépenses générales, la tranche 2012 de la COB (KCHF 400) vient s'ajouter au socle de base. En outre, dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les dépenses générales augmentent de KCHF 997, dont KCHF 100 résulte des décisions prises dans le cadre du budget 2011 (septembre 2010). Il faut rappeler que ces besoins sont entièrement financés par des réallocations internes à l'Université (économies « spontanées » et gel budgétaire), sans apport supplémentaire de l'État.

Location bâtiments État et service bureau salaire

Le projet de budget 2012 de l'Université reprend le montant de KCHF 71'867 du budget 2011 au titre de location des bâtiments État. Le montant définitif sera arrêté en fonction des informations à venir du DCTI (courant automne).

Le coût du service bureau salaire inscrit au projet de budget 2012 est de KCHF 780, montant identique au budget 2011, puisqu'aucune indexation des salaires n'est à ce stade retenue par le Conseil d'État.

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils se montent à KCHF 20'058 et sont, eux aussi, sans effet sur le résultat. Calculé en tenant compte de l'amortissement des biens existants, de ceux qui vont être mis en service en 2012 au travers des financements octroyés par l'État, ce montant est supérieur de KCHF 8'611 au budget 2011.

Les créances irrécouvrables sont de KCHF 140, montant inférieur de KCHF 50 au budget 2011. Cette baisse attendue concerne les débiteurs de la section de médecine dentaire et s'explique par une épuration des plus anciens débiteurs douteux réalisés en 2009 et 2010, ainsi que par un taux de recouvrement plus élevé suite à l'externalisation du recouvrement auprès de la Caisse des médecins dentistes.

Subventions accordées

Les subventions accordées augmentent de KCHF 12 du fait de l'évolution des taxes universitaires (voir supra, la partie Revenus – Taxes universitaires).

L'augmentation unique de KCHF 400 au projet « partenariat en théologie protestante et sciences des universités du Triangle Azur » est financée par un accroissement équivalent des revenus selon la décision de la CUS (voir supra, Revenus – ERP et autres subventions acquises).

En partant du montant des charges du budget 2011 arrêté à KCHF 549'442, le tableau ci-dessous énumère les éléments de variation des charges 2012 :

Charges 2012 <i>en milliers de francs, versus budget 2011</i>	Montant
Budget 2011	549'442
Charges du personnel (après coupures et gel 2012)	5'672
Dépenses générales	1'397
Location bâtiment État et service bureau salaire	0
Amortissements	8'561
Subventions accordées	412
Non-dépenses	0
Total des charges	565'484
<i>Croissance en %</i>	+ 16'042

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 565'484, en hausse de KCHF 16'042 par rapport au budget 2011. La croissance des charges est ainsi maîtrisée à 2.9 % sur un an.

3.3 SYNTHESE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

en milliers de CHF

Nature et libellé	C2010	B2011	PB2012	Variation
				2012-2011
4 Revenus	541'669	548'762	565'484	16'722
Croissance en %			3.0%	
42 Revenus des biens	2'964	3'029	3'029	0
43 Recettes diverses	24'680	24'486	24'849	363
dont Taxes universitaires	11'325	11'903	12'009	106
46 Subventions acquises	514'025	521'247	537'606	16'359
dont Allocation cantonale au fonctionnement	313'763	323'523	328'310	4'787
Subvention conditionnelle	613			
Subvention non monétaire bâtiment État	74'595	72'647	72'647	
Subvention fédérale de base	86'066	87'000	89'510	2'510
AIU net	21'121	21'520	21'520	
Produits différés liés aux investissements	12'264	11'447	20'058	8'611
ERP Vaud, autres	5'603	5'110	5'561	451
3 Charges	536'279	549'442	565'484	16'042
Croissance en %			2.9%	
30 Charges du personnel	399'618	420'348	429'885	9'537
Personnel administratif	124'006	126'424	129'704	3'280
Corps enseignant	206'812	221'526	223'452	1'926
Charges sociales	63'543	69'545	73'687	4'142
Autres	5'257	2'853	3'042	189
31 Dépenses générales	112'837	113'894	115'290	1'397
Dépenses générales hors charges non monétaires	38'241	41'247	42'643	1'397
Location bâtiments État DCTI	74'596	71'867	71'867	
Service bureau salaire		780	780	
33 Amortissements	12'448	11'637	20'198	8'561
Amortissement "ordinaire"	12'264	11'447	20'058	8'611
Créances irrécouvrables	184	190	140	-50
36 Subventions accordées	11'376	11'164	11'576	412
Non dépenses		-7'601	-7'601	
Coupures			-2'655	-2'655
Gel			-1'210	-1'210
Résultat net	5'390	-680	0	680

4 PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2012

4.1 Crédit de programme

Le projet de loi accordant un crédit de programme 2011-2014 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 75'312. Réparti sur 4 ans, il est destiné à renouveler un très grand nombre d'équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. La tranche 2012 s'élève à KCHF 18'733.

Depuis 2011, l'Université est le bénéficiaire direct des subventions fédérales. En contrepartie, le dispositif juridique du crédit de programme enregistre ses besoins nets, à savoir le montant total de ses besoins de renouvellement diminués de l'estimation des recettes fédérales attendues.

Crédit de programme 2011-14 en milliers de francs	Tranche 2011	Tranche 2012	Tranche 2013	Tranche 2014	Total
Besoins de renouvellement	18'803	19'034	19'281	19'345	76'462
Recettes attendues	256	301	360	234	1'150
Total	18'547	18'733	18'921	19'111	75'312

4.2. Crédit d'ouvrage

Trois lois votées par le Grand Conseil ouvrent des crédits d'investissement en faveur de l'Université :

- La loi 10445 du 18 septembre 2009 (E-Learning) vise à optimiser et à faciliter l'utilisation des technologies dans l'enseignement. Un budget de KCHF 1'900 est prévu pour 2012 et une dernière tranche de KCHF 1'980 en 2013.
- La loi 10515 du 3 décembre 2009 (CADMOS - Center for Advanced Modeling System) octroie un crédit pour le financement d'un centre de calcul scientifique à haute performance en partenariat avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Lausanne. En 2012, l'Université recevra la dernière tranche de KCHF 2'000 pour cette loi.
- La loi 10446 du 11 février 2010 (Adaptation et consolidation du SI) a pour objectif d'améliorer le système d'information de gestion de l'Université, conformément à son plan stratégique. Un budget de KCHF 2'100 est prévu pour 2012 et une dernière tranche de KCHF 3'920 en 2013.

Un projet de loi est en cours d'élaboration dont le but est de créer un centre de simulation en partenariat entre la Haute école de santé de Genève, les Hôpitaux Universitaires de Genève, ainsi que la Faculté de médecine de l'Université. Les missions sont de favoriser la formation interprofessionnelle pré et post-graduée, de simuler des situations de soins, de faciliter l'acquisition de compétences liées au travail en équipe, de soutenir la formation pratique inscrite dans les plans d'études, ainsi que d'accroître l'attractivité du rôle du médecin de premier recours.

La tranche 2012 prévoit les subventions d'investissement suivantes :

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Montant
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI 2009-2011	1'200
Loi 10445 E-Learning	1'900
Loi 10515 CADMOS	2'000
Centre de simulation - équipement (projet en cours d'élaboration)	1'200
Total	6'300

5 STATISTIQUES

5.1. CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

en milliers de CHF

Nature et libellé	BUDGET ÉTAT *	FONDS DE TIERS **		
		FNS	Autres Fonds	TOTAL
4 Revenus	565'484	65'974	147'221	213'195
42 Revenus des biens	3'029		63'563	63'563
43 Recettes diverses dont Taxes universitaires	24'849 12'009	1'164	38'376	39'540
46 Subventions acquises dont Allocation cantonale Subvention conditionnelle	537'606 328'310	64'810	45'283	110'093
3 Charges	565'484	73'284	118'752	192'036
30 Charges du personnel Personnel administratif Corps enseignant Charges sociales Autres	429'885 129'704 223'452 73'687 3'042	46'673 7'456 32'019 7'198 161	64'247 23'774 31'938 8'374 161	110'920 31'230 63'957 15'572 161
31 Dépenses générales Dépenses générales hors charges non monétaires Location bâtiments État DCTI Service bureau salaire	115'290 42'643 71'867 780	22'429 22'429	28'856 28'856	51'285 51'285
32 Charges financières			13'099	13'099
33 Amortissements Amortissement "ordinaire" Créances irrécouvrables	20'198 20'058 140	3'627 3'627	6'134 6'030 104	9'761 9'657 104
36 Subventions accordées Non dépenses Coupures Gel	11'576 -7'601 -2'655 -1'210	555	6'416	6'971
Résultat net	0	-7'310	28'469	21'159

* Projet de Budget 2012

** Comptes 2010

5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des Sciences

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	23	1'298	308	
Formation approfondie	29	841	131	
Total	52	2'139	439	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	115	7	1	123
Coll. de l'enseignement	347	166	106	619
S-T corps enseignants	462	173	107	742
PAT	305	32	63	400
Total personnel	767	205	170	1'142
Taux d'encadrement (DIP)*	21 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 114'860'456			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 33'519'975			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 26'385'023			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

Faculté de Médecine

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	8	1'305	300	
Formation approfondie	7	336	78	
Total	15	1'641	378	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	90	8	1	99
Coll. de l'enseignement	221	104	148	473
S-T corps enseignants	311	112	149	572
PAT	331	38	96	465
Total personnel	642	150	245	1'037
Taux d'encadrement (DIP)*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 96'808'458			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 26'014'667			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 40'470'722			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

Faculté des Lettres

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	41	1'572	357	
Formation approfondie	12	443	38	
Total	53	2'015	395	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	60	4	1	65
Coll. de l'enseignement	155	33	15	203
S-T corps enseignants	215	37	16	268
PAT	47	1	1	49
Total personnel	262	38	17	317
Taux d'encadrement (DIP)*	34 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 41'193'770			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 3'758'760			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 2132'960			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

Faculté des Sciences Economiques et Sociales

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	32	3'234	651	
Formation approfondie	23	310	176	
Total	55	3'544	827	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	67	1	2	70
Coll. de l'enseignement	117	28	39	184
S-T corps enseignants	184	29	41	254
PAT	44	1	28	73
Total personnel	228	30	69	327
Taux d'encadrement (DIP)*	57 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 33'253'925			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 2'849'542			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 6'841'168			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

Faculté de Droit

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	11	1'385	411	
Formation approfondie	8	269	107	
Total	19	1'654	518	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	34	0	0	34
Coll. de l'enseignement	68	5	11	84
S-T corps enseignants	102	5	11	118
PAT	32	0	4	36
Total personnel	134	5	15	154
Taux d'encadrement (DIP)*	49 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 18'784'100			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 596'377			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 3'489'129			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

Faculté de Psychologie & Science de l'éducation

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	9	1'659	390	
Formation approfondie	17	341	121	
Total	26	2'000	511	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	46	2	0	48
Coll. de l'enseignement	168	29	13	210
S-T corps enseignants	214	31	13	258
PAT	45	1	4	50
Total personnel	259	32	17	308
Taux d'encadrement (DIP)*	44 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 38'451'670			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 2'909'258			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 1'577'354			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

Ecole de Traduction et Interprétation

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	6	528	130	
Formation approfondie	8	36	20	
Total	14	564	150	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	15	0	0	15
Coll. de l'enseignement	40	2	3	45
S-T corps enseignants	55	2	3	60
PAT	11	0	1	12
Total personnel	66	2	4	72
Taux d'encadrement (DIP)*	38 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 10'172'460			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 159'713			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 406'909			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

Faculté autonome de Théologie protestante

Etudiants	Types (10/11)	Inscrits (10/11)	Diplomés (2010)	
Formation de base	4	103	22	
Formation approfondie	5	40	9	
Total	9	143	31	
Collaborateurs (en EPT):	DIP(budget 2010)	FN (2010)	FP (2010)	Total
Corps professoral	8	0	0	8
Coll. de l'enseignement	10	1	1	12
S-T corps enseignants	18	1	1	20
PAT	3	0	0	3
Total personnel	21	1	1	23
Taux d'encadrement (DIP)*	18 étudiants par enseignant			
Dépenses publics (Fonct.+ Invest 2010)	CHF 2'896'624			
Fonds FNRS (Comptes 2010)	CHF 226'841			
Autres Fonds (Comptes 2010)	CHF 2'061'647			

* Taux d'encadr. = Etud.form.de base/EPT-SIUS I+II (Prof.ord.+Prof.école+Prof.ass. ex adj.)

IMPRESSUM

Editeur : Rectorat de l'Université de Genève

Réalisation : UniPrint Center

Impression : 60 exemplaires

Photographie de couverture : M. Jacques Erard (2010)

© Université de Genève, septembre 2011

Université de Genève
Division comptabilité et gestion
financière
Service du budget
24 rue du Général-Dufour
CH-1211 Genève 4

Version du 28 septembre 2011